



ASSURANCES SOCIALES

Les avis et informations concernant les demandes suivantes :

- Allocations familiales
- Prestations AVS
- Cotisations AVS
- Prestations complémentaires pour familles
- Rente-Pont
- Prestations complémentaires AVS/AI pour rentiers modestes
- Loi sur l'assurance accident (LAA)
- Les prestations AI.

Peuvent être consultés au Greffe municipal ou sur les sites :

- aivd.ch
- arasoronlavaux.ch

Renseignements complémentaires :

Agence d'assurances sociales

Le Bourg 11

Case postale 54

1610 Oron-la-Ville

021 557 84 00

aas.oron@aras.vd.ch

Horaire d'ouverture :

Lundi, mercredi et jeudi : 8h à 11h30 et 13h30 à 16h30, mardi : 13h30 à 16h30, vendredi : 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h.